

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 13 mars 2024

Délibération n° CCAS-DEL2024-06

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Objet : Convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux.

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répit
M.	Laurent	GUIGNARD	Président Association REVIVRE-ESAT Paul Besson

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Sylvie YONLI représentée par Mme Sabah AÏD.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Maïram SY.

ETAIT ABSENTE : Mme Rokhaya KEITA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.512-6 et suivants,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU le projet de convention de mise à disposition avec la commune d'Étampes dont la teneur figure en annexe à la présente délibération,

VU l'accord du fonctionnaire concerné,

VU les crédits inscrits au budget,

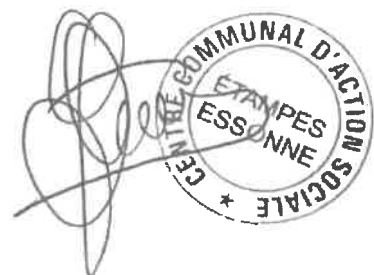
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la mise à disposition d'un agent de la commune, titulaire du grade de directeur territorial, auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes, pour une durée de trois ans, en application notamment des dispositions du décret 2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Autorise Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer ledit projet de convention dont la teneur figure en annexe à la présente délibération,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 22/03/2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.